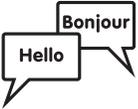


DOCUMENT 7.2 : POINTS SAILLANTS DE LA CHARTE CANADIENNE DES DROITS ET LIBERTÉS

	Points saillants	Exemples
 <p>Libertés fondamentales</p>	<p>Les libertés fondamentales incluent:</p> <ul style="list-style-type: none"> • La liberté de conscience et de religion; • La liberté de pensée, de croyance, d'opinion et d'expression, y compris la liberté de la presse et des autres moyens de communication; • La liberté de réunion pacifique et; • La liberté d'association. 	<p>Vous ne pouvez pas être puni pour vos croyances religieuses.</p>
 <p>Droits démocratiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Si vous êtes un citoyen d'au moins 18 ans, vous avez le droit de voter lors des élections ou d'être candidat aux élections • L'obligation, pour tout gouvernement, d'organiser des élections au moins tous les cinq ans • L'obligation des représentants élus de se réunir au moins une fois par année 	<p>Vous pouvez vous présenter comme candidat dès que vous atteignez l'âge de 18 ans.</p>
 <p>Liberté de circulation et d'établissement</p>	<p>La liberté de circulation et d'établissement signifie que tout citoyen canadien a le droit de travailler et de vivre dans n'importe quelle province ou n'importe quel territoire du Canada. Les citoyens canadiens ont aussi le droit de demeurer au Canada, d'en sortir et d'y revenir librement.</p>	<p>Vous pouvez quitter le Canada et revenir à votre gré.</p>
 <p>Garanties juridiques</p>	<p>Les garanties juridiques comprennent notamment le droit, pour tout citoyen canadien, d'être informé de son droit d'avoir recours à un avocat en cas d'arrestation, d'être jugé dans un délai raisonnable et d'être présumé innocent tant qu'il n'est pas déclaré coupable.</p>	<p>Vous bénéficierez d'un procès juste et équitable si vous êtes accusé d'un crime.</p>
 <p>Droits à l'égalité</p>	<p>Les droits à l'égalité comprennent notamment le droit, pour tout citoyen canadien, de ne pas subir de discrimination pour des raisons de race, d'origine nationale ou ethnique, de couleur, de religion, de sexe, d'âge ou de déficiences mentales ou physiques.</p>	<p>Vous ne pouvez pas être exclu d'une activité en raison de votre handicap.</p>
 <p>Langues officielles du Canada</p>	<p>Ce droit aux langues officielles du Canada comprend notamment le droit, pour tout citoyen canadien, de se servir du français ou de l'anglais pour communiquer avec les diverses administrations fédérales du Canada et avec certaines de ses administrations provinciales et territoriales.</p>	<p>Vous pouvez envoyer une lettre à votre député en anglais ou en français.</p>
 <p>Droits à l'instruction dans la langue de la minorité</p>	<p>Le droit à l'instruction dans la langue de la minorité comprend notamment le droit, pour toute personne appartenant à une minorité francophone ou anglophone d'une province ou d'un territoire, d'être instruit dans sa langue.</p>	<p>Vous pouvez décider de fréquenter une école anglaise ou française (à quelques exceptions près, selon la province ou le territoire).</p>